

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 17 avril 2023 à 19 h30 à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : Le maire, André Ibghy , Les conseillères Julia Bourke, Gabriela Opas, et Julia-Ann Wilkins et les conseillers, Maxime Arcand, Jean-Pierre Charrette et David Lisbona.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice-générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire monsieur André Ibghy ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 31 minutes

2023-04-072

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de mars 2023 ;

4.2 Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier à la ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

4.3 Dépôt des états financiers 2022 ;

4.4 Autorisation de paiement de facture pour la Sûreté du Québec 2023 ;

4.5 Octroi de contrat – déménagement de l'hôtel de ville ;

4.6 Adoption de l'horaire du débarcadère pour la saison 2023 ;

4.7 Adoption du calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière abrogeant la résolution 2014-04-037 ;

4.8 Politique de fourniture et de mise en place de ponceau ;

4.9 Politique de remboursement des activités culturelles, de sports, de loisirs ou autres services aux résidents d'Ivry-sur-le-Lac ;

4.10 Octroi du contrat d'audit 2023 ;

4.11 Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui

4.12 Acceptation de sous-traitance pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité ;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1 Octroi de contrat pour le balayage et le ramassage de sable sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac ;
- 6.2 Octroi de contrat pour le lignage des rues sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac ;

7. ENVIRONNEMENT

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme
- 8.2 Dépôt de la liste des permis du 1^{er} au 31 mars 2023 ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. PROJET SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

2023-04-073 3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023.

2023-04-074 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE MARS 2023

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de mars 2023.

FONDS D'ADMINISTRATION 2023	
DÉBOURSÉS (incompressibles)	
SALAIRES	
Salaires nets	16 925.87 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	9 912.82 \$
Quote part MRC	82 425.00
Déneigement	30 796.51 \$
Dette à long terme	12 608.49 \$
ACHATS	60 970.09 \$
Total achats et déboursés	213 638.78 \$
IMMOBILISATIONS	
ANNÉE 2023	
Chemin Lacasse, Daoust	5 226.54 \$
Hôtel de ville	9 270.40 \$
Chemin Constantineau	1 094.57
Total des dépenses des immobilisations	15 591.51 \$
TOTAL	229 230.29 \$

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

2022-04-075 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER À LA MINISTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Tel que stipulé à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur relativement à l'année financière 2022 tel que vérifié par la firme comptable Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l..

À cet effet, la directrice générale et greffière trésorière confirme que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a terminé l'année 2022 avec d'excellents résultats financiers. On constate des revenus de fonctionnement de 2 781 701 \$ des charges de fonctionnement de 1 713 286 \$, des revenus d'investissement de 736 773 \$, des éléments de conciliation à des fins fiscales de 19 884 \$ pour terminer avec le surplus budgétaire dégagé dans l'année 2022 de 151 526 \$.

Il faut considérer que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a des obligations incontournables et des quotes-parts non discutables, tel que :

- Quote-part de la MRC ;
- Sûreté du Québec ;
- Gestion des matières résiduelles ;
- Gestion de la dette à long terme ;
- Gestion des travaux publics et du déneigement ;
- Salaires des employés et des élus. Le solde de l'excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2022 est de 1 181 078 \$

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2022, démontre une gestion saine et équilibrée.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la directrice générale et greffière-trésorière du Rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2023-04-076 4.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil : QUE le conseil prenne acte du dépôt par la directrice générale et greffière-trésorière du rapport financier annuel vérifié par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

2023-04-077 4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2023 au montant de 245 327 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a tenu compte de cette facture lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac paie la facture en deux versements, tel que proposé soit un 1^{er} versement payable au plus tard le 30 juin 2023 au montant de 122 664 \$ et le 2^e versement payable au plus tard le 31 octobre 2023 au montant de 122 663 \$ pour un montant total pour l'année 2023 de 245 327 \$.

2023-04-078

4.5 OCTROI DE CONTRAT – DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un gestionnaire de projet pour le déménagement de l'hôtel de ville le 1^{er} mars 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé une première invitation à plusieurs soumissionnaires et qu'aucun soumissionnaire n'a répondu à ladite invitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé une deuxième appel invitation pour le déménagement seulement du bâtiment ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions dont une offrant un clé en mains et l'autre scindant la soumission en plusieurs fournisseurs ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire offrant le service en le scindant en plusieurs fournisseurs demandait 126 599 \$ taxes incluses et que celui qui nous offrait un clé en main est de 119 574 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Héneault & Gosselin au montant de 119 574 taxes incluses et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-France Matteau, à signer le contrat conditionnellement à l'obtention des autorisations requises.

2023-04-079

4.6 ADOPTION DE L'HORAIRE DU DÉBARCADÈRE POUR LA SAISON 2023

ATTENDU QUE les heures peuvent varier sans préavis dépendamment de la disponibilité des ressources humaines affectées aux postes du débarcadère et de la station de lavage et à l'achalandage durant la saison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que les heures d'ouverture du débarcadère soient :

HORAIRE DU DÉBARCADÈRE SAISON 2023

Du 19 mai 2023 au 2 juillet 2023	7 jours de 8 h à 17 h
Du 3 juillet 2023 au 1 ^{er} septembre 2023	5 jours/semaine du mercredi au dimanche de 8 h à 17 h
Du 2 septembre 2023 au 31 octobre 2023	7 jours de 8 h à 17 h

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

QUE le conseil confirme que les heures d'ouverture sont de juridiction administrative et réfère les citoyens au site Web pour connaître celles qui sont applicables en temps réel.

2023-04-080 4.7 ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION PRÉPARÉ PAR ARCHIVES LANAUDIÈRE MODIFIANT LA RÉOLUTION 2014-04-037

ATTENDU QUE le calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière remplit nos attentes à cet égard;

ATTENDU l'exigence de la *Loi sur les archives* du Québec de tenir à jour un calendrier de conservation et de la soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver ces documents sur support numérique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil municipal autorise madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière à signer et à transmettre au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, toutes les demandes de modifications à Archives Lanaudière pour approbation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

2023-04-081 4.8 POLITIQUE DE FOURNITURE ET DE MISE EN PLACE D'UN PONCEAU

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, souhaite adopter une Politique de fourniture et mise en place de ponceau sur son territoire ;

ATTENDU QUE le système de drainage des rues et chemins est ouvert, ce qui implique la présence de fossé ;

ATTENDU QUE les ponceaux appartiennent aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux, ils leur incombent donc de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés ;

ATTENDU QUE le ponceau d'une entrée charretière est généralement mis en place dans le fossé d'un chemin, faisant partie de son emprise et qu'en ce sens, la Municipalité possède un droit de regard sur son installation ;

ATTENDU QU'IL est important d'établir des normes visant une uniformité quant à la fourniture et la mise en place de ponceau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que la Politique de fourniture et mise en place de ponceau soit adoptée.

2023-04-082 4.9 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES, DE SPORTS, DE LOISIRS OU AUTRES SERVICES AUX RÉSIDENTS D'IVRY-SUR-LE-LAC

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac souhaite adopter une Politique de remboursement des frais des activités culturelles, de sports, de loisirs ou autres services aux résidents d'Ivry-sur-le-Lac ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

ATTENDU QUE la présente politique vise à rendre accessible un plus vaste éventail d'activités et à encourager la pratique d'activités de loisirs et culturelles ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les étudiants résidant sur son territoire et inscrits à temps plein dans un des établissements d'enseignement reconnu ;

ATTENDU QUE cette politique a aussi pour but le remboursement, à ses résidents permanents, des frais des activités culturelles, de sports, de loisirs ou autres services offerts par la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que la Politique de remboursement des frais des activités culturelles, de sports, de loisirs ou autres services aux résidents d'Ivry-sur-le-Lac soit adoptée.

2023-04-083 4.10 OCTROI DU CONTRAT D'AUDIT 2023

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire un audit de ses états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'octroyer le contrat pour la production des états financiers de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2023, à la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. pour un montant de 15 230\$ taxes en sus, incluant la préparation des déclarations fiscales et autres documents nécessaires pour l'audit 2023, la consolidation du rapport financier annuel avec celui de la Régie intermunicipale des Trois Lacs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 et pour le mandat d'audit de Recyc-Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

2023-04-084 4.11 BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ASSURANCES – APPUI

ATTENDU QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

ATTENDU la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022 ;

ATTENDU la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

2023-04-085

4.12 ACCEPTATION DE SOUS-TRAITANCE POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a reçu une correspondance des Entreprises P. Roy informant que l'exécution de tous les travaux et services prévus au contrat pour le déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal d'Ivry-sur-le-Lac seront exécutés par le sous-traitant 9399-8870 Québec Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'accepter la sous-traitance de la compagnie 9399-8870 Québec Inc pour effectuer tous les travaux et services prévus au contrat pour le déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

2023-04-086

5.1 AVIS À L'ÉGARD DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2023-2028 DE LA MRC DES LAURENTIDES ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONAL

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* (la « loi »), la MRC des Laurentides doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 (le « projet de schéma révisé 2023-2028 ») au ministre de la Sécurité publique (le « ministre ») pour fins d'approbation;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a soumis le projet de schéma révisé 2023-2028 à la consultation de la population de son territoire le 15 février 2023, conformément à la loi;

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides et de la commission de consultation sur le projet de schéma révisé 2023-2028 à l'effet que le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le projet de schéma révisé 2023-2028;

ATTENDU QUE l'article 20 de la loi stipule que la MRC des Laurentides doit déposer au Ministre, avec le projet de schéma révisé 2023-2028, une résolution de chaque municipalité locale et chaque régie incendie qui a participé à son élaboration à l'effet qu'elle adopte ledit projet de schéma;

ATTENDU QUE l'article 16 de la loi stipule que chaque municipalité et chaque régie incendie doit adoptée par résolution le plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2023-2028, laquelle résolution doit également être déposée au ministre avec ledit projet de schéma;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés au ministre par la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le projet de schéma révisé 2023-2028, sous réserve du respect des orientations qu'il a déterminées en vertu de la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2023-2028;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac adopte le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides;

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC des Laurentides;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique.

2023-04-087

6.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LE BALAYAGE ET RAMASSAGE DU SABLE SUR LE TERRITOIRE D'IVRY-SUR-LE-LAC

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le ramassage de sable des chemins de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, en mars 2023 ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé ladite invitation à 5 soumissionnaires, dont 3 entrepreneurs ont répondu à la soumission et dont un a refusé d'invitation;

ATTENDU QUE seulement 2 soumissions conformes ont été reçues et que le résultat de l'analyse est le suivant ;

Entrepreneur	Montant TTI
Groupe Villeneuve Inc.	15 144.51 \$
Les entreprises Jeroca Inc.	13 705.02 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à Les entreprises Jeroca Inc. pour la somme de 13 705.02 \$, taxes incluses.

2023-04-088

6.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE LIGNAGES DES RUES SUR LE TERRITOIRE D'IVRY-SUR-LE-LAC

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues sur le territoire de la Municipalité le 21 mars 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé ladite invitation à 7 soumissionnaires, dont 3 entrepreneurs ont répondu à la soumission et un a refusé d'invitation;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires répondaient aux critères de la soumission ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Entrepreneur	Montant TTI
Marquage traçage Québec	14 739.80 \$
Lignes Maska	17 541.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres d'octroyer le contrat à Marquage et traçage Québec Inc. Pour la somme de 14 739.80 \$, taxes incluses.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Dépôt

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 MARS 2023

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 mars 2023 est déposée.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Aucun sujet sous cette rubrique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2023

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur André Ibghy, après lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 17 avril 2023

2023-04-089

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 27 minutes

(original signé)

(original signé)

André Ibghy
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière trésorière